



COMHAFAT/ATLAFCO

*CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE*

*MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN*

## **Rapport de l'Atelier de restitution**

### **« Étude de diagnostic et de faisabilité relative à la création d'un système d'information intégré couvrant l'ensemble du secteur de la pêche en GUINEE »**

CONTRAT N° 009/FPP/B2/2014



**10 Décembre 2016, Rabat, Maroc**



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS  
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE  
ATLANTIC OCEAN

## I- Séance d'ouverture de l'atelier :

L'atelier relatif à la restitution et au suivi de «*Étude de diagnostic et de faisabilité relative à la création d'un système d'information intégré couvrant l'ensemble du secteur de la pêche en GUINEE* » a eu lieu, le 10 Décembre 2016, au siège de la COMHAFAT à Rabat ;

Ont pris part à cette réunion, les représentants de la Guinée, du Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT, et le consultant représentant du cabinet d'étude MEDAFRICA SYSTEM.

La liste nominative des participants est jointe en **Annexe I**.

Le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, M. BENABBOU, président de la réunion, a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé l'objet de cet atelier et les points inscrits à son ordre du jour, (Cf. **Annexe II**). Il a rappelé que l'étude a été validée par l'autorité guinéenne compétente, raison pour laquelle, l'organisation de cet atelier par la COMHAFAT a pour principal objectif, la préparation de l'opérationnalisation du Plan d'action préconisé par l'étude, à la lumière des recommandations qui vont émaner de la réflexion collective engagée durant cette réunion. Il a également affirmé la disposition de la COMHAFAT à apporter son appui pour la concrétisation des recommandations adoptées, en veillant à leur intégration et harmonisation avec le contexte régional.

### I. Déroulement des travaux

(a) Adoption de l'agenda et élection du bureau de la réunion

A la suite de la séance d'ouverture, le programme a été déroulé comme suit :

- Adoption de l'agenda qui porte principalement sur la présentation du rapport par le consultant principal M. Abderrahmane CHEKAYRI, Directeur de projet, MEDASYS
- Election des membres du bureau de la réunion :
  - i. Monsieur. Abdelouahed BENABOU, Secrétaire Exécutif, COMHAFAT, Président
  - ii. Monsieur Koïkoï SAKOU, en service au cabinet du Ministère Pêche et de l'Aquaculture- Guinée, Rapporteur
  - iii. Monsieur Mohamed SADIKI, Expert Politiques des Pêches, COMHAFAT, Rapporteur

(b) M. Chekayri a présenté une synthèse de l'étude (Cf. **Annexe III**), en mettant l'accent sur les aspects suivants :

- Le contexte et l'enjeu de l'étude menée dans une phase où le secteur des pêches en Guinée fait face aux restrictions interdisant l'exportation au marché européen des produits de la pêche Guinéens, en raison de la prépondérance de la pêche INN et le

manque de transparence, dû entre autres, à l'absence d'un système d'information intégré couvrant la filière pêche;

- Le diagnostic de la situation du secteur des pêches en Guinée ;
- Les contraintes d'ordre institutionnel, administratif, technique, financier et technologique ;
- Les phases de mise en œuvre du système d'information dans la filière pêche ;
- Les attentes d'un tel système : Spécificités, architecture, référentiel et modules de gestion
- Le planning de mise en œuvre étalé sur cinq (5) ans ;
- L'estimation du budget prévisionnel ;
- Les recommandations de l'étude.

## II. Discussions, échanges et informations :

Ils ont porté sur la présentation du rapport et ont permis d'approfondir les questions relatives aux items ci-dessous :

- Diagnostic et Constat établi par l'étude ;
- Plan d'action proposé par l'étude pour la mise en œuvre du projet de Système d'information intégré de la filière pêche en Guinée ;
- Réactualisation de l'étude par rapport aux avancées réalisées par la Guinée et recensement des actions entreprises par le Projet d'Appui au Secteur Agricole en Guinée (PASAG), le Programme Régional de l'Afrique de l'Ouest (PRAO), le Centre National de la surveillance et la Protection des pêches (CNSP), l'Office National de la Sécurité des Produits de la Pêche et l'Aquaculture (ONSPA), etc.
- Définition d'une stratégie de réalisation du système d'information relatif au secteur des pêches et de l'aquaculture en Guinée ;
- Mise à disposition de la COMHAFAT des documents de politique sur le secteur des pêches en Guinée.

## III. Recommandations

Les participants, ayant félicité l'équipe pour la qualité et la pertinence du travail accompli, ont formulé les principales recommandations suivantes :

- **Actualiser les données contenues dans cette étude**, le consultant a été invité à coordonner avec la partie Guinéenne pour fournir une synthèse des principales mesures et actions entreprises depuis l'achèvement de l'étude dans le cadre de la lutte contre la pêche INN, notamment les actions qui ont permis le retrait de la Guinée de la liste des « pays tiers non coopérants » de l'UE ;
- **Organiser une table ronde**, en Guinée, rassemblant les parties prenantes, y compris les partenaires potentiels qui peuvent apporter les appuis financiers et autres, pouvant aider à la mise en œuvre du plan d'action issu de l'étude et des recommandations émanant du présent atelier :

- i. Placer la table ronde sous le patronage de la Présidence de la République à travers l'implication du Ministre Conseiller à la Présidence chargé de la pêche ;
  - ii. Préparer une fiche de présentation des résultats de l'étude aux partenaires techniques et financiers (PTF) ;
  - iii. Produire une note conceptuelle présentant les objectifs de la réunion et les attentes vis-à-vis des PTF ;
  - iv. Préparer des fiches projets détaillées à l'adresse des bailleurs de fonds et partenaires techniques
- Faire du port de TEMINETAYE et du centre national de surveillance et de protection des pêches (CNSP), les sites pilotes pour le lancement du système d'information intégré de la filière pêche en Guinée ;
  - Elaborer une fiche des coûts estimatifs pour ces sites par MEDASYS à l'attention des PTF ;
  - Organiser une activité avec le navire de recherche halieutique "*Général Lansana Conté*" en marge de la table ronde.
  - Mettre à profit l'expertise de Monsieur Amadou TALL, consultant international, en tant que modérateur ;

Les organismes et entités suivants ont été identifiés et sont suggérés pour participer à la table ronde :

- La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT)
- La BANQUE MONDIALE (BM)
- La BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)
- L'Agence Japonaise de coopération Internationale (JICA)
- L'Union Européenne (UE)
- Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

Suite aux recommandations, le Directeur Général du Bureau de Stratégie et Développement (BSD) M. SANKHON et M. Benabbou de la COMHAFAT ont successivement pris la parole.

Dans son discours liminaire, le Directeur Général du Bureau de Stratégie et Développement (BSD) M. SANKHON a, au nom de son pays et des participants, remercié la COMHAFAT pour le financement de l'étude de diagnostic et de faisabilité relative à la création d'un système d'information intégré couvrant l'ensemble du secteur de la pêche en GUINEE. Ce travail a permis d'identifier les solutions les mieux adaptées en vue de la mise en place d'un système d'information intégré couvrant tout le secteur des pêches.

Enfin, il a souhaité que la COMHAFAT dans la continuation de l'accompagnement apporté à la Guinée, soit aussi porteur des résultats de la table ronde de Conakry pour leur mise en œuvre, par le biais de son expertise interne et de son réseau de partenaires.

Pour sa part, le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a apprécié la qualité du travail effectué par le consultant du bureau d'études MEDASYS et les recommandations auxquelles le rapport de l'étude a abouti. Aussi, a-t-il apprécié l'engagement des autorités guinéennes par la validation, en décembre 2015, du rapport de l'étude qui dresse un état des lieux et un diagnostic exhaustif.

En outre, il a rassuré la partie guinéenne de la disponibilité de la COMHAFAT à poursuivre son accompagnement et son appui à la mise en place d'un système d'information intégré couvrant l'ensemble du secteur des pêches, autant que de besoin.

Enfin, le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a remercié les participants pour leurs apports et s'est réjoui de la qualité de l'atelier et des résultats obtenus.

#### **IV. Clôture de la réunion**

Le Président de la réunion a déclaré clos les travaux de l'atelier à 13h.

#### **Annexes :**

- Synthèse de l'étude
- Ordre du jour
- Liste des participants
- Acronymes et Abréviations



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS  
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE  
ATLANTIC OCEAN

## Annexe III

### SYNTHESE

# « Étude de diagnostic et de faisabilité relative à la création d'un système d'information intégré couvrant l'ensemble du secteur de la pêche en GUINEE »

CONTRAT N° 009/FPP/B2/2014

MEDAFRICA SYSTEMS

Avril 2015

## 1. Contexte et objectif

---

Le but de cette étude est l'élaboration d'un **plan d'action détaillé pour la mise en place d'un système d'information intégré du secteur des pêches guinéen**. Elle présente à cet effet, l'état des lieux de l'organisation du secteur des pêches guinéen et des principales filières, de même qu'elle expose les opportunités, les menaces, les points faibles et les points forts pour renforcer les dispositifs de lutte contre la pêche illicite non-déclarée et non-règlementée (INN) notamment à travers le **système d'information** et une meilleure **traçabilité** des produits de la pêche au niveau de ce pays.

Cette étude est financée par la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) dans le cadre du Fonds de promotion des pêches mis en place par la fondation japonaise pour la coopération internationale en matière de pêche. Cette étude intervient dans un contexte où le secteur des pêches guinéen fait face à une série de restrictions imposées par l'Union européenne (UE) notamment l'interdiction d'exportation des produits de la pêche vers le marché européen ou la conclusion de tout accord de pêche dans les eaux guinéennes en raison de la faiblesse des efforts du pays pour endiguer la pêche INN.

## 2. Principaux enjeux

La faible production statistique qui caractérise le secteur de la pêche en Guinée notamment sur les aspects socio-économiques fait que l'évaluation de sa contribution à l'économie nationale se heurte à des nombreuses difficultés. Du point de vue macroéconomique, la pêche est un secteur d'activité relativement marginal. A ce jour la contribution de la pêche au développement du pays n'est pas appréciée de façon satisfaisante.

L'existence de dysfonctionnements liés à la circulation de l'information sur le secteur des pêches ainsi que l'absence de système d'information intégré constituent une autre contrainte majeure face à la mise en place d'une politique rationnelle de développement du secteur des pêches. Un aspect de ce problème réside dans les modalités de circulation de l'information entre les différentes directions et structures du Ministère de la pêche et de l'aquaculture de la République de Guinée (MPA). Or, la disponibilité de l'information constitue une clé essentielle de la prise de décision et un élément crucial d'une gestion efficace du secteur des pêches et notamment les efforts de lutte contre la pêche INN.

### 1.1 Système de collecte de données

En Guinée, plusieurs organismes dépendants du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture ou travaillant en collaboration disposent de sources de données disparates (CNSHB, DNPM, CNSP, ONP, etc.).

Il faut noter que le suivi des activités de pêche en Guinée est pris en charge de deux manières distinctes. La première, obligatoire pour toute activité de pêche industrielle, est assumée par le CNSP. Elle comprend les déclarations émanant des patrons pêcheurs (registre des navires, programme des observateurs), rapportant les actions de pêche et les captures et le suivi satellitaire des navires de pêche (VMS) (Cf. partie 7.6 - SCS).

Le second système de suivi est adossé à la recherche de manière plus spécifique c'est-à-dire que ce sont les besoins de la recherche et c'est aussi les équipes de l'organisme de recherche (CNSHB) qui les mettent en œuvre. C'est notamment le cas de la collecte du tonnage et des espèces débarquées assurée par la préfecture maritime. Ce deuxième système d'observation comprend principalement le système de suivi de la pêche artisanale.

Par la suite, l'ONP assure les fonctions de coordination des systèmes d'enquête mis en œuvre par le CNSHB, de centralisation et validation des données statistique correspondantes en provenance d'autres services techniques (CNSP, Direction de douanes, Projet de développement...) et la publication d'un bulletin statistique et des analyses sur le statut des exploitations et l'évolution du secteur.

### 1.2 Contraintes

Cependant, et malgré les améliorations apportées ces dernières années, les structures concernées par ce suivi notamment l'ONP ne sont pas encore en mesure de fournir des statistiques concordantes tant sur les quantités que sur leurs valeurs. Les données et statistiques sont ainsi obsolètes et manquent de cohérence. En cause des contraintes techniques, financières, institutionnelles et technologique du système de collecte des données :

- Sur le plan institutionnel : le manque de communication (dysfonctionnements liés à la circulation de l'information) entre services notamment le CNSHB, l'ONP, la DNPM et le CNSP réduit fortement la contribution et la fonction de cet observatoire. Il arrive ainsi très souvent que des données disponibles auprès d'un service de l'administration ne le soient pas dans un autre service. Ainsi, le cloisonnement des services pénalisent le système de collecte des données du secteur.
- Sur le plan technique : l'absence d'un système d'information fonctionnel réduit fortement la qualité et fiabilité de l'information.



Le système de collecte actuel fait face à l'existence de sources d'information différentes notamment celui que l'on rencontre dans les systèmes statistiques de la pêche artisanale. Le suivi des pêches artisanales pose un certain nombre de difficultés liées à leur caractère informel, à leur dispersion géographique (cf. chapitre 5 du rapport) et à la grande diversité des techniques de pêche mises en œuvre. Du fait de la dispersion des points de débarquements et de leur nature contraignante, ces suivis n'assurent pas une couverture adéquate des activités.

La deuxième contrainte est relative à la sous-estimation du nombre de pirogues, lorsque les propriétaires parviennent à les soustraire à l'enregistrement, évitant ainsi de payer les droits de pêche applicable à la pêche artisanale maritime (Cf. Annexe C).

- Sur le plan administratif : le personnel dédié à la collecte des données n'est pas toujours présent sur place lors des débarquements pour constater les captures. Les débarquements se font à des heures matinales et tard le soir. Les responsables de la collecte faute de mieux demandent aux pêcheurs d'estimer leur capture. La marge d'erreurs est donc assez importante pour fausser complètement les statistiques.
- Sur le plan matériel et financier : les moyens de déplacement, l'état des lieux des débarcadères, l'absence de locaux administratifs équipés ainsi que l'absence de motivation des fonctionnaires, font que la collecte des données sur toute la filière de pêche artisanale ne soit pas suivie d'une manière correcte.
- Sur le plan technologique et outils de travail :

L'état de l'infrastructure informatique et les équipements des services du MPA font état d'un grand décalage entre l'existant et les besoins réels pour disposer d'un système d'information fonctionnel et adapté au suivi des activités de pêche aussi bien artisanales qu'industrielles.

Ainsi, le système informatique est caractérisé globalement par :

- L'absence ou d'obsolescence du parc informatique ;
- le câblage informatique n'existe pas dans la plupart des bureaux et là où il existe il est à rénover (la qualité du réseau pénalise les communications entre le serveur et les postes de travail) ;
- Les applications informatiques existante ne sont pas exploitées depuis longtemps ;
- L'équipe informatique du ministère est très réduite et ne bénéficie d'aucun programme de formation continue ;
- L'utilisation de l'internet est très réduite, limitée à la messagerie personnelle.

Pour relever ces défis, le rapport recommande un travail de fond qui devrait être entrepris dès maintenant pour la mise en place d'un système d'information intégré, répondant aux attentes des utilisateurs et aux normes internationales, en matière des pêches. Ce système devra être rapidement fonctionnel pour le suivi de l'activité de pêche, la collecte des données, la valorisation des captures et la lutte contre la pêche INN, et au sein duquel les données sont harmonisées et utilisées par l'ensemble des structures concernées (recherche, planification, gestion et suivi de pêche et de commerce des produits halieutiques). Les recommandations sont formulées de façon à être prêtes pour mise œuvre et un exemple de projet relatif au programme d'immatriculation des pirogues est présenté en annexe. Les choix techniques ou des mesures visant à renforcer le système d'information peuvent faire l'objet toutefois d'une adaptation en fonction du budget et des ressources du MPA.

**Le plan de mise en œuvre de ce processus est présenté en en trois phases :**

- **La première est relative à la préparation de mise en place de ce projet.** Elle comprend principalement des actions de sensibilisation de mobilisation et d'implication de l'ensemble des acteurs concernés pour la mise en œuvre du système d'information. Par la suite, il sera procédé à la définition d'un référentiel des métiers des pêches incluant entre autres l'identification des navires et des pirogues, le recensement des différents acteurs (pêcheurs, mareyeuses, fumeuses, armateurs, mécaniciens, charpentiers,..) et la codification des informations. L'objectif étant de normaliser et d'harmoniser les données en vue de constituer un dictionnaire exhaustif et unique pour tous les intervenants dans le secteur. C'est un passage obligatoire pour une meilleure production des statistiques.
- **La seconde consiste à travailler sur l'organisation administrative** en définissant un manuel de procédure et clarifiant les missions de chaque intervenant en matière de production, de collecte et de traitement de l'information. Cette phase comprend également la définition des protocoles d'échange d'information entre les différents services concernés notamment à travers le renforcement des capacités techniques du service informatique.
- et finalement **la troisième consiste à mettre en œuvre le système d'information intégré du ministère**, généraliser son exploitation, assister et former les utilisateurs, assurer le suivi et l'évaluation régulièrement, produire les statistiques et les outils d'aide à la prise de décision.

### 3. Système d'information

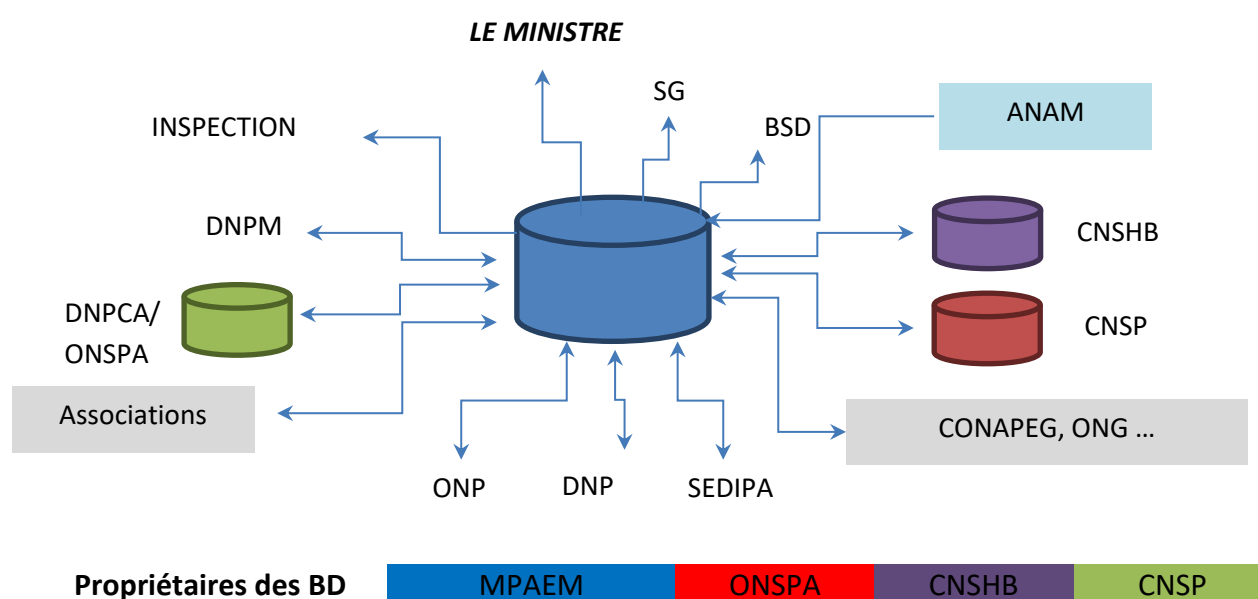
#### 2.1 Spécificités

Le système d'information du MPA est destiné à dématérialiser la gestion au sein du ministère, améliorer la qualité des données et leur disponibilité, fluidifier les circuits des informations, améliorer le rendement et l'efficacité des fonctionnaires, maîtriser la collecte des données et la production des statistiques, suivre l'activité en temps réel, maîtriser les activités de débarquements et des captures, mieux lutter contre la pêche INN, disposer d'outils d'aide à la prise de décisions, etc.

Le partage des informations entre les différents intervenants sera soumis à des règles et à des droits d'accès définis au préalable par un comité de pilotage du système en concertation avec les différents directions et services concernés.

#### 2.2 Architecture

L'architecture proposée repose sur la vision générale, est présentée ci-dessous :



**Figure 3.1 : architecture de la base de données**

Le ministère disposera d'une base de données centrale avec le cœur du SI (sur le serveur de type I décrit en annexe F du rapport). Quant aux organismes sous tutelles chacun disposera d'une base de données qui lui est spécifique avec son sous système d'information (hébergé sur les serveurs de type II). Le référentiel étant commun à toutes les bases et est géré au niveau du MPA.

Chaque serveur assurera entre autres la fonction de sauvegarde des données des autres serveurs. A une fréquence régulière (prédéfinie), une synchronisation avec la base centrale sera effectuée.

#### 2.3 Equipements

Sur la base du diagnostic établi, une proposition des équipements et infrastructures a été établi. Toutefois il reste à quantifier le nombre de poste de travail et le câblage informatique.

#### 2.4 Référentiel

Il s'agit de définir un référentiel unique pour tout le ministère. L'objectif étant de normaliser les informations en vue de constituer un dictionnaire exhaustif et unique pour tous les intervenants dans le secteur. C'est un chantier d'identification, de collecte et de codification des données. Il est encadré par le comité de pilotage (seul mandataire pour ajouter ou modifier une information).

La codification des données est une assurance de l'ouverture et l'évolutivité du système d'information et la garantie de son intégrité.

En outre, un référentiel bien défini permettra de garantir la fiabilité des données, de favoriser les échanges, d'assurer l'unicité de la source de l'information et enfin de faciliter la production des statistiques et des outils d'aide à la prise de décision.

A titre indicatif voici ci-dessous une liste des informations qui feront l'objet d'une normalisation et d'une codification :

- ✓ Ports d'attache / débarcadères
- ✓ Espèces
- ✓ Sous Espèces
- ✓ Type d'activité des navires
- ✓ Type de conservation
- ✓ Catégorie de pêche
- ✓ Technique de pêche
- ✓ Type de pêche
- ✓ Préfectures maritimes
- ✓ Observateurs
- ✓ Contrôleurs d'hygiène
- ✓ Zone pêches autorisées
- ✓ Engins pêche autorisée
- ✓

## 2.5 Modules

Le Système d'information sera composé des modules<sup>1</sup> énumérés ci-dessous. Chaque module est composé d'une ou plusieurs applications. Chaque application correspond à un métier ou un ensemble de tâches de même nature.

### Flotte

- ✚ Gestion de la flotte industrielle, artisanale et étrangère

### Gens de mer

- ✚ Gestion des associations de professionnels
- ✚ Gestion des pêcheurs, mareyeurs, fumeuses, mécaniciens, charpentiers

### Pêche continentale

- ✚ Recensement des villages de pêche
- ✚ Recensement des cours d'eau et des bassins et mares
- ✚ Suivi de la pêche continentale et de la pisciculture

### Pêche

- ✚ Gestion de l'accès à la pêche
- ✚ Gestion des licences de pêches
- ✚ Gestion des campagnes
- ✚ Gestion des captures
- ✚ Gestion des unités industrielles/transformation
- ✚ Mercuriale des prix des produits de mer
- ✚ Gestion des accords de pêche

---

<sup>1</sup> Cette liste est non exhaustive et peut comporter des applications complémentaires selon les besoins des usagers.

- ✦ Gestion de l'aquaculture
- ✦ Gestion de la recherche scientifique
- ✦ Gestion des enquêtes

#### Surveillance

- ✦ Registre des Navires
- ✦ Gestion des inspections techniques
- ✦ Gestion des gens de mer (embarquement et débarquement)
- ✦ Suivi des débarquements et des transbordements
- ✦ Gestion du programme observateur
- ✦ Gestion des missions de patrouille hauturière et côtière
- ✦ Gestion des infractions à postériori
- ✦ Gestion des navires pirates
- ✦ Gestion des opérations de sauvetage (naufage, incendie, échouage,...)
- ✦ Gestion des visites de sécurité (ANAM)
- ✦ Gestion de la surveillance aérienne
- ✦ Gestion du programme VMS/Communication

#### Contrôle de la qualité

- ✦ Gestion des inspections sanitaires
- ✦ Gestion des prélèvements et des analyses
- ✦ Gestion des infractions
- ✦ Gestion du laboratoire
- ✦ Gestion du contentieux

#### Projets

- ✦ Banque de projets et suivi de réalisation des projets

#### Support

- ✦ Gestion financière et des ressources humaines
- ✦ Gestion des achats et des approvisionnements
- ✦ Gestion du courrier
- ✦ Gestion électronique des documents
- ✦ Système d'information géographique

## 2.6 Budgétisation pluri annuelle des coûts estimatifs du projet

Le coût du projet de mise en œuvre d'un système d'information intégré peut être estimé ainsi :

### 1<sup>ère</sup> année : (350.000 USD)

- ✚ Préparation de la phase de lancement
- ✚ Constitution des comités de pilotage et préparation des sites pilotes ;
- ✚ Lancement des ateliers de sensibilisation au profit des fonctionnaires et des associations professionnelles
- ✚ Formation des hauts cadres sur la gestion des projets
- ✚ Rédaction du manuel de procédure du MPA et des organismes sous tutelle
- ✚ Formation I du personnel du service informatique sur la gestion de l'infrastructure informatique
- ✚ Organisation de campagne de sensibilisation dans les ports
- ✚ Préparation de l'opération de recensement des pirogues (organisation, logistique,..)
- ✚ Acquisition de l'infrastructure informatique au niveau central

### 2<sup>ème</sup> année : (600.000 USD)

- ✚ Recensement des pirogues
- ✚ Formation des utilisateurs sur les outils bureautiques
- ✚ Formation II des informaticiens sur les SGBD, Système d'Exploitation et Dev. web
- ✚ Mise en œuvre des modules : référentiel du SI, intervenants et gestion de la flotte industrielle

### 3<sup>ème</sup> année : (750.000 USD)

- ✚ Généralisation du matériel informatique
- ✚ Mise en œuvre du câblage réseau
- ✚ Marquage électronique des pirogues (RFID)
- ✚ Mise en œuvre de la gestion de la flotte artisanale
- ✚ Formation III des informaticiens sur la Sécurité des systèmes, administration des réseaux

### 4<sup>ème</sup> année : (1 million USD)

- ✚ Mise en œuvre des modules de gestion de l'activité de la pêche (DNPM et CNSHB) et de la surveillance (CNSP)
- ✚ Mise à niveau du système de surveillance satellitaire (VMS)
- ✚ Formation des contrôleurs et des observateurs
- ✚ Acquisition du matériel informatique pour le CNSHB et le CNSP
- ✚ Mise en œuvre d'un SIG
- ✚ Formation IV des informaticiens sur les SIG, GED, ...
- ✚ Généralisation de la formation au profit des utilisateurs

### 5<sup>ème</sup> année : (1 million USD)

- ✚ Mise en œuvre des modules relatifs aux activités de l'ONSPA et de la pêche continentale (DNPCA), aquaculture et pisciculture (DNP)
- ✚ Formation des surveillants de l'ONSPA et des contrôleurs d'hygiène
- ✚ Equipement du laboratoire
- ✚ Généralisation de la formation de perfectionnement des utilisateurs
- ✚ Acquisition de logiciels de support (Gestion financière, GRH, GED ...)

Tableau 3.1 : récapitulatif des charges par année

**Une coopération internationale et un appui significatif des partenaires au développement seront nécessaires en particulier dans la mise en œuvre des recommandations**

Année	Coûts en dollars US
1 <sup>ère</sup> année	350 000
2 <sup>ème</sup> année	600 000
3 <sup>ème</sup> année	750 000
4 <sup>ème</sup> année	1.000.000
5 <sup>ème</sup> année	1.000.000
<b>Total</b>	<b>3.700.000 USD</b>

Enfin, l'implication des acteurs professionnels est à ce titre nécessaire pour garantir la réussite de la mise en œuvre du système d'information et des recommandations formulées.

### 2.7 Gouvernance des projets systèmes d'information

Le Système d'Information est formé de nombreux projets importants et structurants. Ces projets concernent un très grand nombre d'utilisateurs et auront un impact conséquent sur l'exercice de leurs activités quotidiennes.

La gouvernance du Système d'Information permettra d'instaurer un nouveau mode de gestion des projets SI au sein de le MPA et devrait prendre en considération les aspects suivants :

- Le pilotage adapté et l'implication du Top Management de le MPA permettant d'accorder l'intérêt nécessaire aux projets entamés et l'atteinte des objectifs escomptés ;
- L'adhésion et la participation active des utilisateurs concernés à toutes les phases des projets entamés ;
- La capacité des entités à mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien ces projets, l'assistance et l'accompagnement des utilisateurs à la réalisation et l'exploitation des systèmes prévus ;
- La conduite du changement nécessaire pour surmonter les craintes, réticences et résistances généralement observées dans les administrations publiques.

La dimension organisation, aussi bien de la maîtrise d'œuvre que de la maîtrise d'ouvrage, est aussi un facteur prépondérant qui conditionne le succès de tels projets. Les principales recommandations s'articulent autour des axes suivants :

- L'adhésion et la participation active des utilisateurs à toutes les phases des projets ;
- L'adhésion et la participation active des professionnels dans les étapes de démarrage;
- Le renforcement du Service informatique par le recrutement de nouvelles compétences afin de mener à bien les projets prévus ;
- Le renforcement de la capacité des ingénieurs informaticiens par rapport des nouveaux outils de développement, de sécurité et de l'administration des réseaux ;
- Le renforcement de la capacité des hauts cadres dans la gestion des projets et la conduite du changement ;

## 4. Conclusion

---

Le projet de système d'information proposé dans le cadre de cette étude constitue un élément fondamental pour renforcer la gestion des pêches, les dispositifs SCS et pour disposer d'outils d'aide à la prise de décision. Il permettra de mesurer l'effort de pêche, suivre la traçabilité des captures, maîtriser les données statistiques, mettre en œuvre des indicateurs de performance, de suivi et de réalisation, etc.

Ainsi il peut être utilisé pour appuyer les mesures visant à sauvegarder les ressources, optimiser l'exploitation, contrôler et lutter contre la pêche INN, créer la richesse chez les gens de mer, contribuer à la croissance de l'apport du secteur à l'économie nationale.

Il répond également à la problématique de suivi de l'activité de pêche artisanale qui se trouve fondamentalement « dispersée », dans laquelle de multiples acteurs aussi bien nationaux qu'étrangers évoluent.

La mise en place de ce projet doit être accompagnée par une série d'actions à la fois sur le plan national et régional.

L'implication des acteurs est nécessaire pour la réussite du projet. Cela commence par la communication et la sensibilisation de tous les intervenants dans le secteur, les partenaires et les fonctionnaires du MPA. A cet effet, leur implication au début de ce processus est un garant de sa réussite et de sa pérennité. De son côté, le MPA jouera pleinement son rôle d'encadrant, de régulateur et de facilitateur auprès des acteurs et des investisseurs.

En outre, dans le cadre de la transparence dans la lutte contre la pêche INN, les autorités guinéennes peuvent se permettre de centraliser et de partager au niveau de la sous-région les informations relatives aux navires pratiquant illégalement l'activité au dépend des pêcheurs en règle et des stocks disponibles.

L'autre défi de la Guinée étant celui de la garantie du suivi des règles d'hygiène et de qualité tout au long de la filière halieutique, dès lors il convient d'améliorer les conditions de travail et équiper le laboratoire d'analyse pour lui permettre de jouer amplement son rôle de sauvegarde de la qualité des produits de pêche. De même, il serait utile de renforcer la coopération avec les pays de la sous-région pour tirer avantage des expériences et des expertises disponibles.

Enfin, l'élément humain constitue un facteur essentiel dans la mise en œuvre des recommandations et devra faire l'objet d'une attention particulière à travers la sensibilisation et le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs concernés (organisations professionnelles, établissements publics, agents de l'Etat, ONG, ...)





COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN

## Annexe II

### Liste des participants

#### **-Le Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie maritime, Guinée :**

- Monsieur Fodé Mohamed SANKHON, Directeur Général du Bureau de stratégie et Développement (BSD),
- Monsieur Koïkoï SAKOU, en service au cabinet et
- Monsieur Amadou Teliwel DIALLO, commissaire à la Commission Baleinière.

#### **-Le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT :**

- Monsieur Abdelouahed BENABOU, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT,
- Monsieur Abdennaji LAAMRICH, Chargé de Programme
- Monsieur Mohamed SADIKI, Expert Politiques des Pêches
- Monsieur Mohamed HADDAD, Financier
- Monsieur Atsushi ISHIKAWA, Expert en Pêche

#### **-Le bureau d'étude MEDAFRICA SYSTEME (Medasys) :**

- M. Abderrahman CHEKAYRI, Directeur de projet

#### **Avec la collaboration effective de :**

- Docteur Amadou TALL, Spécialiste de l'assurance qualité et de la commercialisation des produits de la pêche



COMHAFAT/ATLAFCO

*CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE*

*MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN*

## **Annexe I**

### **ORDRE DU JOUR**

**09h30 :**

Ouverture de la réunion, COMHAFAT

**09h40 :**

Rappel du contexte et des objectifs de l'étude, Consultant

**10h00 :**

Présentation des résultats de l'étude, Consultant

**11h00 :**

Discussions et recommandations

**13h :**

Conclusion et fin des travaux



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS  
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE  
ATLANTIC OCEAN

## Atelier de restitution

« Étude de diagnostic et de faisabilité relative à la création d'un système d'information  
intégré couvrant l'ensemble du secteur de la pêche en GUINEE »

*Rabat, 10 décembre 2016*

### Acronymes et Abréviations

<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>BD</b>	Base de données
<b>BSD</b>	Bureau de Stratégie et Développement
<b>CNSHB</b>	Centre National des Sciences Halieutiques de BOUSSOURA
<b>CNSP</b>	Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches
<b>COMHAFAT</b>	Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains riverains de l'Océan Atlantique
<b>CONAPEG</b>	Confédération Nationale des Professionnels de la Pêche en Guinée
<b>DNPCA</b>	Direction de la pêche continentale et aquaculture
<b>DNPM</b>	Direction Nationale des Pêches Maritimes
<b>DNP</b>	Direction nationale de la pisciculture
<b>INN (pêche)</b>	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
<b>MPAEM</b>	Ministère de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime
<b>MEDASYS</b>	Medafrica Sytems sa.
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONP</b>	Observatoire National des Pêches
<b>ONSPA</b>	Office de contrôle sanitaire des produits de pêches et de l'aquaculture
<b>SEDIPA</b>	Service des Domaines, Infrastructures et Equipements Publics de pêche Service Informatique et des Technologies de l'information
<b>SGBD</b>	Système de gestion de bases de données
<b>SI</b>	Système d'Information
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>VMS</b>	Vessel Monitoring System